



Vers de nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité

La GRI accueille le soutien de la Caisse des Dépôts pour sa contribution aux travaux techniques de l'EFRAG

Après l'annonce, en juillet 2021, d'une [déclaration de coopération](#) entre la GRI (Global Reporting Initiative) et le groupe de travail de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) pour co-construire de nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité et contribuer à la convergence internationale des normes, la GRI annonce le soutien de la Caisse des Dépôts pour permettre la réalisation de cet important travail.

Mandaté par la Commission européenne en juin 2020, l'EFRAG dirige les travaux techniques visant à développer les nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité. Ayant développé les standards de reporting les plus utilisés au monde en matière de durabilité, la GRI participe à la co-construction de ces nouvelles normes de l'UE, avec l'objectif de produire un premier ensemble de normes d'ici à juin 2022, tel que visé dans le projet de directive sur le reporting des entreprises en matière de durabilité (directive CSRD). Très favorable à cette normalisation pour accélérer la transition vers une économie plus durable, la Caisse des Dépôts annonce son soutien aux travaux techniques de la GRI sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité.

Grande institution financière publique française engagée dans le développement durable depuis le début des années 2000, la Caisse des Dépôts a fortement encouragé le développement de la finance responsable et la transparence des entreprises sur les enjeux ESG. Son soutien aux travaux de la GRI sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité s'inscrit dans la nécessité d'améliorer la qualité des données ESG des entreprises sur lesquelles les investisseurs responsables s'appuient pour analyser les modèles économiques et encourager leur transformation.

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, souligne que :

« Cette standardisation du reporting extra-financier est primordiale car elle doit nous permettre d'améliorer nos pratiques responsables d'actionnaire, d'investisseur et de prêteur, tant dans l'appréciation initiale des contreparties que nous finançons, que dans le dialogue actionnarial que nous menons pour promouvoir les enjeux clés et accélérer la transformation en profondeur des modèles d'affaires vers une économie plus durable. Pour garantir la possibilité d'utiliser des données publiées et maintenir la compétitivité des entreprises européennes, la convergence avec les standards internationaux de durabilité sera également essentielle. »

La collaboration de la GRI avec l'EFRAG vient au service de la vision de l'organisation de parvenir à un cadre global de reporting dans lequel la transparence financière et extra-financière sont interconnectées réglementés et d'importance égale. Remerciant la Caisse des Dépôts pour son soutien financier aux travaux techniques pour co-construire les nouvelles normes européennes, le président de la GRI Eric Hespenheide a déclaré :

« L'accord de coopération entre l'EFRAG et la GRI marque une étape majeure vers l'élaboration de normes de reporting en matière de durabilité au sein de l'Union européenne à partir des meilleures pratiques de transparence des entreprises et en s'appuyant sur l'expertise globale de la GRI en matière de normalisation sur . Nous saluons le soutien de la Caisse des Dépôts dans cette étape cruciale de co-construction, qui marque le fort soutien de la communauté financière à nos efforts pour assurer un reporting ESG des entreprises de meilleure qualité, robuste et comparable, tant au sein de l'Union européenne que dans le monde. »

Patrick de Cambourg, Président de l'EFRAG PTF-ESRD a ajouté : « Nous remercions la Caisse des Dépôts pour son soutien dans cette première phase cruciale de co-construction des normes avec la GRI. Elle apportera son engagement et sa vision à long terme dans cette période marquée par la crise. Il est dans l'intérêt de tous les investisseurs et de leurs clients de soutenir des normes ambitieuses et communes en matière de reporting afin de permettre une économie véritablement transparente et durable. »

Présentation des partenaires

[Une étude de l'Alliance for Corporate Transparency](#) (2020) a montré que 54 % des entreprises de l'UE utilisent les standards GRI (le cadre le plus souvent cité) pour répondre à leurs exigences en matière de reporting non financier.

A propos de la Global Reporting Initiative (GRI)

La [Global Reporting Initiative](#) (GRI) est l'organisation internationale indépendante qui aide les entreprises et autres organisations à assumer la responsabilité de leurs impacts, en fournissant le langage commun mondial pour reporter sur ces impacts. Les standards GRI sont élaborés par le biais d'un processus multipartite et fournis en tant que bien public gratuit.

A propos de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)

L'[European Financial Reporting Advisory Group](#) (EFRAG) sert l'intérêt public européen dans le domaine du reporting financier. La Commission Européenne a chargé l'EFRAG de préparer les nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité. Le travail en cours porte désormais sur l'application des recommandations issues du Groupe de travail préliminaire sur la proposition de standards européens de reporting non financier.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La [Caisse des Dépôts](#) et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts: Groupe Caisse des Dépôts - Service presse : +33 1 58 50 40 00

GRI: [Tom Whittles](#), GRI Senior Media Relations Manager